

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 19 DECEMBRE 2008**

PRESENTS : Mme Christelle SILVESTRE – Mr Jean BONNAMY – Mme Marion MONGOUACHON - Mr Jean-Pierre LAURIN - Mme Françoise KRÖL – Mr Ahmed KELATI – Mme Annick DROYER – Mr Gérard COMBETTE – Mme Martine GAUMET – Mr Jean-Paul DREYER – Mme Annie SALEMBIER - Mr Marc FINCO - Mme Lucette CHARPENTIER – Mr Thierry BOURCIER - Mme Catherine LANGLET – Mr Frédéric RAVENET – Mme Christelle GUARRO-ROMEU - Mr Jacky PITAUD - Mme Louise TRONCON – Mr Guillaume REMOND - Mr Frédéric JULIEN – Mr Jean-Pierre RIFLER - Mme Laurence PORTE

DELEGATION DE POUVOIRS : Melle Aurélie GARRAUT à Mr Thierry BOURCIER – Mr Jacques COLLIGNON à Mme Christelle SILVESTRE - Mr Germain CAMUS à Mme Françoise KRÖL – Mme Karen VANHAMME à Mr Gérard COMBETTE – Mr Patrick FOURNEL-HAAS à Mr Frédéric RAVENET – Mr Robert PIOTROWSKI à Mme Louise TRONCON

Mr Thierry BOURCIER a été élu secrétaire de séance

COMMUNICATIONS – INFORMATIONS DU MAIRE :

- Félicitations à la Bibliothèque pour l'atelier littéraire.
- Colis des anciens : même montant que l'année dernière. Nouveauté cette année : distribution au Val de Brenne d'un colis pris en charge par la Ville.
- Noël dans les quartiers : répartition des décors de Noël.
- Foire 2008 : Bilan : financièrement tout s'est bien déroulé. Remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré pour que tout se passe bien.
- Tornado du 02.07.2008 : l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune par arrêté en date du 05.12.2008.
- Centre Hospitalier : la position du Président du Conseil d'Administration du CHI (Maire de Châtillon) attise les querelles entre Châtillon et Montbard. Il faut travailler dans le même sens pour un projet médical de territoire pour Montbard et Châtillon voire au-delà, avec Semur.

VŒU PRESENTE PAR LES ELUS DES GROUPES DE L'OPPOSITION :

Vœu portant sur une diminution significative de la Taxe Professionnelle pour les entrepreneurs des P.M.E., T.P.E., les artisans et les commerçants de Montbard.

Pour : 6 – Contre : 23 – Abstentions : 0

APPROBATION DES P.V. DU 19.09.2008 ET 17.11.2008 :

Approbaton par 23 voix pour et 6 abstentions

01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Présentation des grandes lignes du budget 2009.

Le Conseil donne acte au Maire de la forme du débat.

02 – SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Le 19 décembre 2007, la Ville de Montbard a signé avec la CAF, une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service enfance et jeunesse, pour la période 2007-2010.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de conclure un avenant à la convention citée ci avant, pour y intégrer, pour la période 2008 - 2010 :

- des actions précédemment financées au titre de la dernière année du contrat enfance et inscrites dans le contrat enfance jeunesse
- des actions nouvelles dans le champ de l'enfance et de la jeunesse.

03 – TARIFS MUNICIPAUX 2009 :

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs municipaux pour l'année 2009 comme suit :

A) Droits de place :

1) Droits de place au Marché : Marché couvert a) le ml/jour de marché dans les allées longitudinales b) le ml/jour de marché dans les angles Marché extérieur c) à l'extérieur du marché le m ² /jour de marché	0,80 € 0,90 € 0,70 €
2) Commerçants : Exposants sur les trottoirs : Au droit de leur magasin des marchandises destinées à la vente sous réserve que les étalages ne dépassent pas la bordure du trottoir quand celui-ci est de faible largeur et dans tous les cas ayant une largeur maximum de 0,80. : le m ² par an	13,00 €
3) Terrasses de café - Restaurant - Hôtel : - le m ² /an (payable début d'année)	13,00 €
4) Cirques : - Petits - Grands	135,00 € 270,00 €
5) Fête Patronale et Forains : Par m ² /jour de travail (les voitures comptant dans la superficie à prendre en considération). - Métiers d'une emprise inférieure ou égale à 20 m ² - Le m ² - Métiers d'une emprise supérieure à 20 m ² - Le m ²	0,60 € 0,70 €
6) Forfaits péniches pour accès aux fluides (par jour) : - Péniches-hôtel transportant des passagers - Péniches-hôtel à vide - Bateaux de plaisance - Petits bateaux (2/3 personnes)	45,00 € 15,00 € 15,00 € 8,00 €

B) Bibliothèque :

- 10,00 € l'inscription annuelle pour adulte
- 4,00 € l'inscription annuelle pour les scolaires, lycéens et étudiants (sur présentation de leur carte)
- 1,00 € le duplicata d'une carte
- 1,50 € le boîtier détérioré
- 0,20 € la photocopie en noir et blanc
- 1,00 € Consultation Internet (* la demi-heure)
- 0,20 € Impression en noir et blanc : C.D. Rom / Internet
- 0,80 € Impression couleur : C.D. Rom / Internet

C) Spectacles scolaires : 1,60 €uros par enfant.

D) Cimetières :

Droits de dépôt dans le caveau provisoire :	
- Par période de 24 heures	4,00 €
- Avec perception minimum de	12,00 €
1. Concessions Trentenaires	250,00 €
2. Concessions Cinquantenaires	380,00 €
3. Columbarium (30 ans) 1 case pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes Ce prix inclut la 1 ^{ère} plaque avec gravure	800,00 €

E) Musée Buffon – Parc Buffon – Musée des Beaux Arts : Gratuité jusqu'à l'ouverture du futur musée.

F) Espace Paul Eluard :

Bals organisés par une société locale	205,00 €
Bals en matinée, suivant une soirée dansante	115,00 €
Bals organisés par une Sté ou Entreprise commerciale de l'extérieur	450,00 €
Repas Dansant	240,00 €
Loto	200,00 €
Expositions Commerciales : * 1ère journée	250,00 €
* 2ème journée et suivante	125,00 €
Banquets – Mariages	210,00 €
Tarif du lendemain	110,00 €
Banquets – Mariages (<i>demandes extérieures</i>)	270,00 €
Tarif du lendemain	110,00 €
Congrès – Réunions - Assemblées Générales à caractère politique, professionnel ou commercial	135,00 €
Tarif du lendemain	110,00 €
Manifestations théâtrales, artistiques, culturelles	110,00 €
Prestation de service : matinée ou soirée, homme de service à la demande	85,00 €
Décoration florale normale effectuée par le service des Espaces Verts de la Ville	85,00 €
Chauffage par manifestation	210,00 €
Forfait électricité / jour	40,00 €
Utilisation des projecteurs	75,00 €
Fourniture cadre de scène et pendrillons	105,00 €
Location de la cuisine par événement (Location + nettoyage)	100,00 €
Forfait gaz / jour	25,00 €
Location vaisselle	50,00 €
Location vidéo-projecteur	50,00 €
Caution pour vidéo-projecteur	1 000,00 €
Utilisation des loges	50,00 €
Caution salle (restituée en l'absence de dégradations)	500,00 €
Nettoyage par heure et par agent	18,00 €

G) Engins ou matériels appartenant à la Ville :

- Utilisation du camion 3 t. (en cas d'urgence) avec chauffeur entre 8 h et 18 h – Prix / heure : 60,00 €
- Utilisation tractopelle (en cas d'urgence) avec chauffeur – Prix / heure : 90,00 €
- Utilisation de la balayeuse entre 8 h et 18 h – Prix / heure : 120,00 €
- Fourniture de main d'œuvre en cas d'intervention d'urgence du personnel communal entre 8 h et 18 h – Prix/Heure/agent : 30,00 €

Ces prix sont majorés de 100% entre 18h et 8h

1) Utilisation de barrières :

- l'unité par 24 heures pour les entreprises ou les particuliers : 4,00 €
- barrière + clôture de chantier : 6,00 €
 - Pour les associations locales : gratuit
 - Pour les associations non locales : 2,50 €

2) Utilisation par les associations Montbardoises
chaises, tables, bancs, podiums et paravents : gratuit

3) Utilisation pour les associations non locales, l'unité :

- Chaises (pour 48 heures) à l'enlèvement 0,50 €
- Tables (pour 48 heures) à l'enlèvement 2,00 €
- Bancs (pour 48 heures) à l'enlèvement 1,00 €

- Chaises (pour 48 heures) avec livraison 0,55 €
- Tables (pour 48 heures) avec livraison 2,05 €
- Bancs (pour 48 heures) avec livraison 1,05 €
- Podium nu (canton) (transport, montage, démontage) : 280,00 €
- Podium nu (hors canton) (transport, montage, démontage) : 500,00 €
- Podium couvert (y compris transport, montage, démontage) :
 - Associations cantonales 560,00 €
 - Associations hors canton 1 000,00 €
- Verres réception - l'unité de remplacement : 1,10 €
- Paravents : 5,00 €

4^o) Utilisation vidéo-projecteur de l'Hôtel-de-Ville :

- Caution : 300,00 €
- Location : 30,00 €

H) Maison des Associations :

	Grande salle		Salle moyenne	
	Journée	½ journée	Journée	½ journée
Sociétés commerciales	100 €	70 €	70 €	50 €
Expositions commerciales	100 €	70 €	70 €	50 €
Congrès – Réunions - Assemblées Générales à caractère politique, professionnel ou commercial	100 €	70 €	70 €	50 €
Organismes de formation	70 €	50 €	50 €	30 €
Associations non montbardoises	50 €	30 €	30 €	20 €
Associations locales non subventionnables par la Ville	50 €	30 €	30 €	20 €
Associations montbardoises subventionnées ou subventionnables par la Ville	Gratuit			

I) Salle des réunions et salle J.L. Dollinger :

1) Salle des Réunions :

- Pour les sociétés ou entreprises commerciales :
 - La demi-journée : 50,00 Euros
 - La journée : 70,00 Euros
- Pour les organismes de formation :
 - La demi-journée : 30,00 Euros
 - La journée : 50,00 Euros

2) Salle Dollinger :

- 100 € la journée
- 70 € la demi-journée
- caution : 200 €

J) Conservatoire de Musique et Danse :

MUSIQUE

MONTBARD

HORS MONTBARD

1/ **Droits d'inscription** (obligatoires pour tous) **20 €**

25 €

2/ **Frais de scolarité (*)** (en plus des frais d'inscription)

Disciplines Collectives

(Formation musicale, pratique amateur, pratique collective, éveil)

Tranche 1 **30 €/an**
 Tranche 2 **24 €/an**
 Tranche 3 **15 €/an**
 Tranche 4 **6 €/an**

40€/an

Cursus complet ()**

(Formation musicale et instrumentale, y compris Technique vocale)

Tranche 1	170 €/an	
Tranche 2	136 €/an	220€/an
Tranche 3	85 €/an	
Tranche 4	34 €/an	

3/ **Location d'instruments :** **100 €/an (***)**

(*) pour les élèves qui participent à l'Harmonie de Montbard et aux Trompettes Montbardoises, seuls les droits d'inscription seront perçus.

(**) familles nombreuses : à partir de 3 enfants à charge : ½ tarif

(***) par famille quel que soit le nombre d'instruments

(***) par instrument si location par collectivité ou organisme

DANSE

	<u>MONTBARD</u>	<u>HORS MONTBARD</u>
1/ <u>Droits d'inscription</u> (obligatoires pour tous)	20 €	25 €

2/ **Frais de scolarité (*)** (en plus des frais d'inscription)

	<u>MONTBARD</u>	<u>HORS MONTBARD</u>
<u>ÉVEIL ou INITIATION</u> Tranche 1	30 €/an	
Enfants de 5 à 7 ans	Tranche 2 24 €/an	
	Tranche 3 15 €/an	45 €/an
	Tranche 4 6 €/an	
<u>CURSUS DANSE(**)</u> Tranche 1	40 €/an	
Enfants à partir de 8 ans,	Tranche 2 32 €/an	
Adolescents	Tranche 3 20 €/an	55€/an
	Tranche 4 8 €/an	
<u>ADULTE</u>	Tranche 1 50 €/an	
	Tranche 2 40 €/an	
	Tranche 3 25 €/an	65€/an
	Tranche 4 10 €/an	

(*) : sauf pour les personnes déjà inscrites en musique.

(**) : familles nombreuses : à partir de 3 enfants à charge : ½ tarif

K) Centre Nautique Amphitrite :

Carte horaire 10 heures	20,00 €
Carte horaire 20 heures	32,00 €
Soirée découverte chaque mercredi de 18 h 00 à 21 h 00	2,50 €
Tarifs « Montbardois » (la séance) :	
• Adultes	4,50 €
• Enfants 3 à 12 ans	3,00 €
• Ados 13 à 18 ans	3,50 €
• Carte Famille (2 parents adultes + 2 enfants de moins de 13 ans)	12,00 €
Tarifs « Hors Montbard » (la séance) :	
• Adultes	5,00 €
• Enfants 3 à 12 ans	3,50 €
• Ados 13 à 18 ans	4,00 €
Carnets de 12 entrées : Adultes, Enfants, Adolescents, Montbard, Hors Montbard	Prix de 10 entrées
Carnets de 12 entrées : Sénior (+ 65 ans) et étudiants (- 25 ans), Montbard	39,00 €
Carnets de 12 entrées : Sénior (+ 65 ans) et étudiants (- 25 ans), Hors Montbard	44,00 €
Scolaires montbardois maternelles et primaires (pendant le temps scolaire)	Gratuit
Location du bassin – L'heure :	150,00 €

Comités d'Entreprises (<i>par 20 tickets minimum</i>)	3,50 €
Sauna + Hammam	7,00 €
Sauna + Hammam + Piscine	10,00 €
Carnet de 12 entrées Sauna/Hammam et Sauna/Piscine	Prix de 10 entrées
Aquagym, les 12 séances (<i>entrée piscine comprise</i>)	79,00 €
Leçons collectives, les 10 leçons (<i>entrée piscine comprise</i>)	79,00 €
Leçon individuelle (<i>entrée non comprise</i>)	11,00 €
Abonnement trimestriel école 4 nages	90,00 €
Vestiaire	0,20 €
Entraînement sapeurs pompiers/gendarmes Montbard	Gratuit
Centre de loisirs Montbard / Maison Petite Enfance de 3 à 6 ans	2,00 €
Centre de loisirs hors Montbard	3,00 €
Etablissements médicalisés et assimilés (pensionnaires et patients)	2,50 €
Accompagnateurs centres loisirs : ➤ 1 accompagnateur pour 5 enfants de moins de 6 ans ➤ 1 accompagnateur pour 8 enfants de plus de 6 ans Accompagnateurs établissements médicalisés ➤ autant que nécessaire Accompagnateurs C.A.T. ➤ 1 accompagnateur pour 5 pensionnés	Gratuit
Accompagnateurs de groupes scolaires des écoles ou établissements des communes extérieures (hors l'enseignant accompagnateur)	3,00 €
Club de natation de Montbard (en attente d'affiliation à une Fédération) : carte de 12 entrées ou possibilité d'utiliser la carte individuelle horaire	
Bébés nageurs (les 12 séances, entrée comprise)	79,00 €
Tarif "découverte" – Aquagym et bébés nageurs : la 1 ^{ère} séance (entrée comprise)	8,50 €
Collèges, lycées (Montbard, hors Montbard)	3,00 €
Primaires, maternelles (extérieurs à Montbard)	3,00 €
Accès à l'espace détente pour les possesseurs de cartes horaires et de cartes 12 entrées	supplément 5,00 €
Création de séances d'apprentissage et perfectionnement (adultes et enfants)	8,50 €
Accès au Centre Nautique pour les résidents du Camping, mini-chalets, Mobil Homes (<i>inclus dans tarifs Camping soit une entrée par jour et par personne</i>)	
Tarifs pour commercialisation par Office du Tourisme	8,00 €

L) Insertion publicité dans le bulletin municipal :

- ½ bandeau bas de page	58,50 € H.T.
- 1 bandeau bas de page	112,50 € H.T.
- ½ bandeau 3 ^{ème} de couverture	58,50 € H.T.
- 1 bandeau 3 ^{ème} de couverture	112,50 € H.T.
- ½ page 3 ^{ème} de couverture	153,00 € H.T.
- ½ bandeau bas de couverture	67,50 € H.T.
- 1 bandeau bas de couverture	130,50 € H.T.
- ¼ de page dos de couverture	250,00 € H.T.
- 1/8 de page dos de couverture	85,50 € H.T.

M) Photocopies associations :

- 500 premières photocopies A4 en noir et blanc : gratuit par an et par association		
- A 4 noir et blanc	0,20 €	} au delà de 500
- A 3 noir et blanc	0,30 €	
- A 4 couleur	0,50 €	} à partir de la 1 ^{ère} photocopie
- A 3 couleur	0,80 €	

04 – APPROBATION CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conditions générales de location des salles municipales.

05 – TARIF DE L'EAU :

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- fixe le tarif ainsi qu'il suit : le m³ = 1,34 € H.T.
- dit que ce tarif sera applicable aux prochains relevés établis pour la consommation d'eau du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009,
- fixe les frais fixes annuels de gestion à 13,26 €uros H.T.,
- fixe le tarif pour la fourniture d'eau pour les communes extérieures à Montbard à 1,45 € H.T. /m³ + 0,288 € /m³ de taxe pollution.

06 – TAUX DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'assainissement à 1,34 € H.T. le m³, sur les prochains relevés relatifs à la consommation d'eau établis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et maintient les coefficients de correction de dégressivité en référence à la réglementation.

07 – PRIX DE LOCATION DES COMPTEURS D'EAU :

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les nouveaux tarifs de location des compteurs d'eau à compter de l'année 2009 :

Compteurs	diamètres	Prix location H.T.
Compteurs particuliers	< 40 Ø	11 €
Compteurs collectifs	de 40 Ø à 100 Ø	75 €
Compteurs industriels	> 100 Ø	150 €

- coût du jaugeage : 11 € H.T./an (*tel que prévu dans le règlement du service des eaux*)
- coût d'un étalonnage : aux frais réels (*tel que prévu dans le règlement du service des eaux*)
- le tarif d'ouverture et de fermeture du branchement à 15,25 € et 30 € H.T. selon qu'il y a eu infracton ou non de la part de l'abonné (*tel que prévu dans le règlement du service des eaux*)
- coût d'un relevé compteur intermédiaire : 10 € H.T.

08 – RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le remboursement par les propriétaires de tous les immeubles de la commune desservis par une voie publique d'une partie des dépenses entraînées par les travaux de construction des parties de branchement situées sous la voie publique à 500 €uros H.T.,
- fixe la participation au raccordement à l'égout des bâtiments édifiés postérieurement à la mise en place du réseau d'assainissement à 1 000 €uros H.T.,
- fixe au coût réel le remboursement des dépenses de travaux entrepris par la commune pour l'exécution de la partie publique du branchement dès lors que le raccordement à l'égout se fait par l'intermédiaire d'une voie privée. Dans ce cas ces dépenses sont remboursées par les propriétaires soit de la voie privée soit des immeubles riverains de cette voie à raison de l'intérêt de chacun à l'exécution des travaux.
- fixe le coût de tout branchement au réseau d'eau à 150 €uros H.T.

09 – SUBVENTION REHABILITATION DE LOGEMENTS :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement à un propriétaire d'un complément de subvention de 455,85 €, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général et de la convention passée entre la Ville et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour la réhabilitation de logements et pour le ravalement de façades à des propriétaires privés.

10 – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès du Pays de l'Auxois une aide financière pour la programmation culturelle de la Ville pour l'année 2009,

11 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATIONS/SUPPRESSIONS D'EMPLOIS :**A) Création emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe temps non complet
Suppression emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe temps non complet**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (24 heures hebdomadaires) et de supprimer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2009 (17 h 30 hebdomadaires).

**B) Création d'un emploi d'Attaché Territorial
Suppression d'un emploi de Collaborateur de Cabinet**

Le Conseil Municipal par 22 voix pour (*les Groupes Montbard Naturellement et Ensemble pour Montbard refusant de participer au vote*) décide de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet et de supprimer l'emploi de collaborateur de cabinet à compter du 1^{er} janvier 2009,

C) Suppression d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe au Musée :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe au Musée.

**D) Création d'un emploi d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe
Suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ; décide la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2009.

12 – ATTRIBUTION LOGEMENTS DE FONCTION :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la liste des emplois ainsi concernés et les conditions particulières d'occupation du logement :

Emplois	Adresse du logement	Avantages
Gardien de l'Hôtel-de-Ville	Place Jacques Garcia	Gratuité du logement + eau, gaz, électricité, chauffage
Gardien des ateliers municipaux	Ferme de Censée Rue de Courtangis	Gratuité du logement + eau, gaz, électricité, chauffage
Gardien du Camping	Rue Michel Servet	Gratuité du logement + eau, gaz, électricité, chauffage
Gardien Maison des Associations	Route de Châtillon	Gratuité du logement + eau, gaz, électricité, chauffage
Gardien des stades, gymnases, école Paul Langevin	Ecole Paul Langevin Av. Mal de Lattre de Tassigny	Gratuité du logement sans avantage accessoire
Responsable des Services Techniques	Place Aline Gibez	Gratuité du logement + crédit annuel de 1 850 € pour le chauffage et l'électricité
Agent d'astreinte semaine et week-end aire d'accueil des gens du voyage	Ecole Direrot Rue Diderot	Gratuité du logement sans avantage accessoire

13 – SUBVENTION A LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la subvention mensuelle de la Ville à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) sera de 20 % du montant des cotisations mensuelles des agents,

14 – INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer au Receveur Municipal l'indemnité de Conseil au taux de 100 % à compter de 2008.

15 – PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT D'UN STAGIAIRE :

Dans le cadre de la création d'un Agenda 21, un étudiant de l'Université de Bourgogne sera accueilli en stage par la Ville de Montbard. Le résultat de l'étude sera rendu dans un rapport circonstancié servira de base de réflexion pour la mise en place d'actions répondant aux enjeux de développement durable.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre en charge le remboursement des frais de transport.

16 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE :

Le Conseil Municipal, à huis clos, par 28 voix pour (*Mr Julien ne participant pas au vote*), attribue le marché de renouvellement des contrats d'assurances de la Ville de Montbard – lot 1 : « Dommages aux biens » à l'agence PASCAL et de LA GRAVIERE – AXA Assurances – 16 rue Edmée Piot – 21500 MONTBARD, pour une durée de 4 ans et pour un montant par exercice de 24 257.17 € TTC.

17 – RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE :

A) Lot 2 : Responsabilité civile - Avenant n°1 : prolongation du contrat pour une durée de trois mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la prolongation du contrat pour trois mois : du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009, et pour un montant de 2 300€ TTC.
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec le cabinet AXA Assurance, agence M Jérôme PASCAL et David DE LA GRAVIERE.

B) Lot 3 : Flotte Automobile - Avenant n°1 : prolongation du contrat pour une durée de trois mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la prolongation du contrat pour trois mois : du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009, et pour un montant de 3 131€ TTC.
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec l'assurance la SMACL.

C) Lot 4 : Risques statutaires des personnels - Avenant n°1 : prolongation du contrat pour une durée de trois mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la prolongation du contrat pour trois mois : du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009, et pour un montant équivalent à 5.33% de la masse salariale correspondant à cette période.
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec l'assurance DEXIA SOFCAP.

18 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur des titres de recettes pour un montant de 54,30 €.

19 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'admettre en non valeur des titres de recettes pour un montant de 4 186,81 €.

20 – SIRTAVA : RETRAIT DES COMMUNES DE PAROY-en-OTHE et BLESSEY :

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le retrait des communes de Paroy-en-Othe et Blessey du S.I.R.T.A.V.A.

21 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTBARDOIS - Aménagement de l'espace « Zone de développement de l'éolien » :

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois, (article 5 – II : Aménagement de l'Espace 7 / Zone de développement de l'éolien).

22 – CONVENTION SICECO – DIAGNOSTICS ENERGETIQUES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la réalisation par le S.I.C.E.C.O. des diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux.
- sollicite une aide financière auprès de l'ADEME et de la Région à hauteur de 70 % du montant de la prestation H.T.
- sollicite une aide financière auprès du S.I.C.E.C.O. à hauteur de 15 % du montant HT de la prestation et de 50 % de la TVA.
- donne son accord pour la prise en charge des dépenses non subventionnées par l'ADEME, la Région et le S.I.C.E.C.O.
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec le S.I.C.E.C.O. et tous les documents administratifs nécessaires pour mener à bien cette opération.

QUESTIONS DIVERSES : Questions Ensemble pour Montbard

Question n°1 : concernant la délibération n°4 adoptée le 17 novembre 2008 au sujet de la délégation de compétence au SICECO pour l'extension des réseaux électriques et d'éclairage public des cités FAYS, il n'a pu être apporté de réponse à deux interrogations:

- la première concernait le montant de la subvention du SICECO: pourquoi un avant-projet sommaire n'avait-il pas été réalisé pour nous renseigner sur ce montant?
- La deuxième interrogation portait sur la possibilité ou pas d'obtenir des aides auprès d'EDF?

Madame l'Adjointe au Maire aux travaux s'étant engagée à vérifier ces points auprès des services, merci de bien vouloir donner la réponse.

Mme Martine GAUMET : après renseignements pris auprès de l'interlocuteur privilégié d'ERDF, nous pourrions être subventionnés si nous avons signé une convention avec ERDF et si nous étions une commune indépendante. A ce titre, dans le cadre notamment d'enfouissement des réseaux, nous aurions bénéficié de 40 % de subvention. Toutefois, nous ne sommes pas une commune indépendante puisque nous sommes liés au SICECO (dans le cadre de l'affiliation générale, et non pas pour ce chantier ponctuel) donc ERDF ne peut pas nous subventionner et reverse 40 % au SICECO..

Concernant les Cités Fays le SICECO subventionne à 60 % sur les réseaux électriques et par tranches pour l'éclairage public selon les taux suivants :

- jusqu'à 15 000 €	45 %
- 15 000 à 40 000 €	37,5 %
- 40 000 à 100 000 €	30 %
- au delà 100 000 €	pas de subvention

Lors des premières évocations du projet des Fays, le SICECO n'envisageait pas de subventionner la Ville et nous avons donc pensé à EDF. Le SICECO est alors revenu sur sa position et a proposé ces subventions qu'EDF n'aurait pas données.

Question n°2 : la loi des séries a malheureusement durement frappé des familles montbardoises victimes de l'incendie de leur domicile. Dans ce type de situation difficile, comment les élus de la Municipalité donc le maire et les adjoints, organisent-ils une astreinte pour assurer la présence de la Ville sur les lieux et auprès des victimes une fois informés par les services de secours? Ce réseau d'alerte a-t-il bien fonctionné?

Mme le Maire indique que lors du premier incendie quelques dysfonctionnements avaient pu être constatés. Le point a été fait et cela a été rétabli.

La séance est levée à 23 h 45

Le Maire,

Christelle SILVESTRE